Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 59 (1967)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59e année | Mai | No 5

Pour un droit foncier moderne

Par *Jean Möri*

Le peuple suisse aura donc à se prononcer le 2 juillet sur l'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse sur l'aménagement du territoire et un droit foncier moderne.

Ce n'est pas la première fois que la *Revue* traite de ces problèmes importants. Dans le numéro d'octobre 1965, paraissait en effet l'excellente étude de M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat de Vaud, sous le titre «L'aménagement du territoire». En novembre de la même année, M. Karl Huber exposait avec clarté le problème connexe de «La politique suisse en matière de logements». Enfin, en janvier 1967, nous reproduisions intégralement l'exposé très fouillé du collègue Georges Diacon, vice-président de l'USS, présenté au congrès de Lucerne en octobre de l'année dernière et qui traitait des mêmes problèmes vitaux.

Mais il n'est pas superflu de consacrer encore deux articles à notre initiative qui tend à fournir les moyens légaux aux pouvoirs publics de faire face de façon pratique aux multiples problèmes posés par l'évolution rapide et la multiplication constante de l'espèce humaine.

Commençons par reproduire le texte intégral de cette initiative, dont le Conseil fédéral a constaté l'aboutissement le 1er août 1963 et sur laquelle le peuple suisse se prononcera le 2 juillet:

Art. 31 sexies

1. La Confédération prend, avec le concours des cantons, des mesures pour empêcher une hausse injustifiée des prix des immeubles, pour prévenir la pénurie de logements et pour favoriser l'aménagement du territoire sur le plan national, régional et local, dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie du pays.
2. Pour atteindre ces buts, la Confédération et les cantons peuvent exercer un droit de préemption en cas de vente d'immeubles entre particuliers, ainsi qu'exproprier des immeubles moyennant indemnité.
3. La loi, qui devra être édictée dans les trois ans dès l'adoption du présent article, réglera les détails.

Rappelons également que cette initiative, appuyée par 113 152 signatures, a été déposée à la Chancellerie fédérale le 10 juillet 1963